

A RENVOYER IMPERATIVEMENT AVANT LE 30/11/2017

Objet : DEMANDE DE DISPENSE DE PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE

Cette demande est valable pour les revenus 2018 uniquement.

Afin de bénéficier de la dispense du prélèvement forfaitaire de l'acompte de 24% concernant l'impôt sur le revenu lors de l'encaissement de vos intérêts, le revenu fiscal de référence de votre foyer fiscal indiqué sur votre avis d'imposition 2017 établi au titre des revenus 2016 doit être inférieur à:

- 25 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs ;
- 50 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune

Je soussigné(e) (prénom, nom), _____

demeurant à (adresse, code postal, ville) _____

demande à être dispensé du prélèvement prévu au I de l'article 125 A du CGI et atteste sur l'honneur que je remplis les conditions indiquées ci-dessus pour bénéficier de cette dispense.

Je reconnais être informé(e) que je m'expose à des sanctions, notamment fiscales, en cas de déclaration inexacte ; que la dispense de prélèvement à la source ne concernera que les intérêts perçus au titre de l'année 2018 après enregistrement de la demande par Prexem.

Fait à : _____

Signature : le _____ / _____ /2017